

## RÉSUMÉ

1. Depuis l'examen précédent de la politique commerciale du Territoire douanier distinct de Taiwan, Penghu, Kinmen et Matsu (Taipei chinois), en 2014, ses fondamentaux relativement solides et son économie bien développée et tournée vers l'extérieur ont contribué à maintenir sa stabilité macrofinancière et à assurer la résilience de son économie tirée par les exportations. Pendant la période à l'examen, la croissance annuelle du PIB a été comprise entre 0,8% (2015) et 4% (2014), et le taux annuel moyen a été de 2,3% pendant la période 2014-2017, ce qui représente un ralentissement considérable par rapport à ses résultats antérieurs (ce taux moyen avait été de 4,3% pendant la période 2002-2013). Des mesures de relance monétaires et budgétaires sont actuellement appliquées pour stimuler la reprise économique. Malgré certaines préoccupations en rapport avec l'innovation et le travail, le Taipei chinois a conservé sa place parmi les économies les plus compétitives du monde, avec un niveau de vie parmi les plus élevés, même s'il enregistre un léger recul en termes d'inégalité des revenus. Des réformes sont en cours pour remédier aux faiblesses dans certains domaines. Alors que l'inflation a évolué de manière cyclique (0,6% en 2017), le taux de chômage a progressivement diminué (3,8% en 2017).
2. Pendant la période à l'examen, des réformes structurelles commerciales et liées au commerce (par exemple dans les domaines de la facilitation des échanges, de la fiscalité, de la politique de la concurrence et des droits de propriété intellectuelle) ont été entreprises. Après un ralentissement en 2015, la productivité du travail et la productivité totale des facteurs ont toutes deux augmenté en 2016-2017, principalement en raison d'une hausse de la production totale, accompagnée d'une diminution du nombre d'heures travaillées, ce qui a amélioré la compétitivité internationale du Taipei chinois. Depuis 2014, une politique monétaire souple qui a impliqué quatre réductions des taux directeurs, tombés de 1,875% à 1,375%, a relancé la croissance et a aidé à établir un environnement financier stable.
3. Le régime de taux de change flottant contrôlé du Taipei chinois a permis une certaine flexibilité des taux de change et des interventions sur le marché des changes, contribuant ainsi à réduire ou à empêcher les attaques spéculatives. Pendant la majeure partie de la période considérée, le taux de change nominal s'est déprécié (sauf en 2017) – tout comme le taux de change effectif réel, en partie à cause du raffermissement du dollar EU. Le compte courant a enregistré un excédent global plus important, de 13,5% du PIB en moyenne pendant la période 2014-2017, contre 8,6% pendant la période 2010-2013, ce qui reflète entre autres la faiblesse de la demande intérieure et la baisse des cours mondiaux du pétrole. Les réserves de change ont régulièrement augmenté, principalement en raison de la rentabilité de leur gestion. La dette extérieure brute a reculé de 33,5% du PIB en 2014 à 32,5% en 2016.
4. L'ouverture de l'économie du Taipei chinois au commerce international et son intégration dans l'économie et les chaînes de valeur mondiales ont continué de se traduire par un ratio toujours élevé entre ses échanges (exportations plus importations) de marchandises et de services et son PIB. Celui-ci était de 117,7% en 2017, un chiffre cependant moins élevé qu'en 2014, en partie en raison d'un fléchissement de la demande mondiale. Les tendances du commerce international et de l'investissement direct entrant mettent en évidence l'importance continue de la région Asie-Pacifique en tant que principal marché et fournisseur du Taipei chinois, tandis que la Chine, le Japon, les États-Unis et l'Union européenne restent ses principaux partenaires commerciaux individuels. Ses principaux partenaires en matière d'investissement direct entrant étaient l'Union européenne; Hong Kong, Chine; et le Japon. Le Taipei chinois continue d'encourager l'investissement par le biais de mesures d'incitation et de facilitation afin de donner un nouvel élan à la croissance économique. En 2018, sa liste négative contenant les prohibitions et les restrictions à l'investissement a été modifiée pour autoriser les investissements étrangers dans les services de location de bateaux et la production de certaines cultures végétales. Il est envisagé de supprimer la prescription relative à l'examen préalable des investissements et de la remplacer par un mécanisme d'enregistrement des investissements *a posteriori*.
5. Depuis 2014, la structure et les fonctions générales des pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire du Taipei chinois sont en grande partie restées inchangées. Toutefois, une restructuration et une rationalisation du pouvoir exécutif ont été engagées afin de renforcer sa flexibilité et son efficacité; un conseil du développement a notamment été créé et chargé de la planification et de la supervision des politiques de développement. Outre le plan de développement du Taipei chinois pour la période 2017-2020, des stratégies économiques fondamentales sont actuellement mises en œuvre pour stimuler l'innovation, promouvoir la coopération régionale et

répondre aux besoins à long terme en matière d'infrastructures: le Plan d'innovation industriel 5+2, la Nouvelle politique en direction du Sud et le Programme prospectif de développement des infrastructures.

6. La politique commerciale du Taipei chinois reste fondée sur l'idée que l'ouverture commerciale, la connectivité mondiale et régionale, la croissance et la performance économiques, les conditions de vie et l'innovation sont étroitement liées. Le Taipei chinois continue d'appliquer une politique commerciale reposant à la fois sur une approche unilatérale, bilatérale, régionale et multilatérale. Il a actuellement des ACR en vigueur avec neuf économies; ceux qui ont pris effet pendant la période considérée sont les ACR conclus avec Singapour et la Nouvelle-Zélande, visant les marchandises et les services, et un accord de coopération avec le Paraguay. Le Taipei chinois accorde toujours des préférences non réciproques à tous les pays les moins avancés. Depuis 2014, il a participé à trois nouvelles procédures de règlement des différends de l'OMC en tant que partie plaignante et a réservé ses droits de tierce partie dans le cadre de 22 affaires.

7. Le Taipei chinois affiche un bilan solide en matière de notifications à l'OMC, même si une notification actualisée concernant le soutien interne dans le secteur de l'agriculture n'a pas encore été présentée. De nouvelles mesures ont été prises pour encourager une plus grande participation du public à la formulation de la politique et une plus grande transparence de celle-ci grâce à la création d'une plate-forme publique en ligne spécialisée et à l'adoption d'échéances pour les réponses du secteur public aux observations des parties prenantes. Parmi les efforts déployés pour améliorer les conditions de l'activité des entreprises, qui sont déjà très bien notées d'après les indicateurs de la Banque mondiale, figurent des réformes juridiques, déjà promulguées ou planifiées, qui visent à assouplir les restrictions concernant le recrutement de professionnels étrangers, soutenir les PME et établir un environnement plus propice aux jeunes entreprises et aux entrepreneurs.

8. Durant la période à l'examen, l'orientation générale de la politique commerciale du Taipei chinois est restée relativement inchangée. Le tarif douanier reste l'un des principaux instruments de la politique commerciale et une importante source de recettes fiscales (5,2% des recettes fiscales totales en 2016). Bien que plus de 98% des lignes tarifaires soient soumises à des taux *ad valorem*, et soient donc transparentes, le tarif prévoit une multitude de taux différents (92 droits *ad valorem*, 42 droits alternatifs et 16 droits spécifiques), autant qu'en 2013 mais distribués différemment. En raison de la réduction des équivalents *ad valorem* (EAV) moyens, de la mise en œuvre de l'élargissement de l'Accord sur les technologies de l'information (ATI) et de la modification de la nomenclature tarifaire, la moyenne simple des taux NPF appliqués a légèrement diminué, de 7,8% en 2013 à 7,2%, en 2018. La protection tarifaire varie sensiblement entre les secteurs et à l'intérieur des secteurs, la moyenne des droits étant de 17,8% pour les produits agricoles et de 5,1% pour les produits industriels en 2018 (définitions de l'OMC). Des crêtes tarifaires existent toujours pour les produits agricoles, pour lesquels les taux vont de zéro à 1 059,6% (noix de bétel); comme en 2013, la majorité des taux (81,2%) sont inférieurs ou égaux à 10%. Conformément à ses engagements multilatéraux en matière d'accès aux marchés pour les produits agricoles, le Taipei chinois applique des contingents tarifaires assortis de taux hors contingent élevés qui sont, de fait, presque prohibitifs pour certaines importations; pendant la période à l'examen, les taux d'utilisation moyens des contingents sont allés de 47,1% en 2015 à 56,5% en 2016. Dans le but d'accélérer le développement industriel et de tenir compte de l'offre et de la demande intérieures, des réductions tarifaires ou des exonérations de droits sont toujours accordées pour les matières premières industrielles, les produits de première nécessité et les produits indispensables à la vie quotidienne. Tous les taux de droits et toutes les lignes tarifaires sont consolidés et les engagements de consolidation liés à l'élargissement de l'ATI doivent être pleinement mis en œuvre au plus tard en 2021; l'écart moyen de 0,3% point de pourcentage entre les taux NPF appliqués et les taux NPF consolidés dénote une forte prévisibilité du tarif douanier. Les efforts déployés pour élargir les ACR ont contribué à ramener la moyenne simple des taux de droits préférentiels de l'équivalent de la moitié à moins d'un tiers de la moyenne des taux NPF appliqués.

9. Pendant la période à l'examen, les faits nouveaux intervenus en matière de facilitation des échanges ont été la ratification de l'Accord de l'OMC sur la facilitation des échanges (AFE) en 2015, l'adoption de modifications clarifiant la législation en la matière (Loi douanière), l'amélioration de l'intégration des opérations en ligne dans le guichet unique pour les formalités douanières, portuaires et commerciales, la facilitation de l'échange des certificats d'origine, et la mise en place de services de dédouanement rapide. Le régime d'évaluation en douane et la principale méthode

utilisée dans ce cadre, à savoir celle de la valeur transactionnelle, n'ont pas changé; un système de décision anticipée concernant les règles d'origine non préférentielles est appliqué depuis 2016. En plus d'autres impositions, une redevance pour la promotion du commerce de 0,04% continue d'être perçue sur les marchandises entrantes et sortantes; les droits de port pour la navigation transocéanique restent supérieurs de 60% à ceux pour la navigation côtière.

10. Des prohibitions et restrictions à l'importation et des licences d'importation s'appliquent toujours, entre autres pour protéger la moralité publique et la vie ou la santé des personnes, et pour satisfaire aux obligations contractées au titre d'accords internationaux. La portée des prohibitions à l'importation a été étendue, passant de 70 articles au niveau des positions à 10 chiffres du SH (2013) à 91 articles (2018); le nombre de produits soumis à un régime de permis d'importation a été porté à 131 (contre 126 en 2014). Pendant la période considérée, certains domaines du cadre législatif régissant les mesures antidumping et compensatoires ont été révisés et l'imposition de mesures antidumping est restée relativement stable. Le Taipei chinois a continué de recourir à des mesures antidumping, principalement à l'encontre des importations de tôles d'acier au carbone essentiellement en provenance d'Asie; il a ouvert 11 enquêtes antidumping (entre 2013 et 2016) et, à la fin de 2017, 19 mesures finales étaient en vigueur. Bien qu'aucune mesure compensatoire n'ait été adoptée jusqu'à présent, en avril 2018 le Taipei chinois a ouvert une enquête en matière de droits compensateurs à l'encontre de certains produits en acier en provenance de Chine. Un mécanisme de sauvegarde spéciale (SGS) déclenché par le prix ou le volume a été adopté à l'encontre des importations de plusieurs catégories de produits agricoles.

11. Le Taipei chinois a continué de n'appliquer aucune taxe aux marchandises sortantes. Pendant la période considérée, la portée des prohibitions à l'exportation a augmenté; le nombre de produits soumis à un régime de licences ou d'autorisations à l'exportation reste assez important. Les droits de douane et les taxes intérieures acquittés pour les matières premières importées utilisées dans les produits d'exportation sont toujours remboursables. Des incitations fiscales indirectes en faveur des entreprises opérant dans les zones industrielles d'exportation et les zones franches sont toujours en vigueur. Le financement, les garanties et l'assurance-crédit à l'exportation à des conditions préférentielles ont aidé les fabricants à développer les exportations à destination, entre autres, des marchés de l'ASEAN, de l'Asie du Sud, de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande, conformément aux objectifs de la Nouvelle politique en direction du Sud.

12. Des mesures impliquant différents avantages fiscaux et non fiscaux, tels que des dons et des prêts à faible taux d'intérêt, ont continué à soutenir la production et le commerce de certains produits des secteurs de l'agriculture, de la pêche, de l'exploitation pétrolière et gazière et des industries manufacturières; elles ont aussi été appliquées pour encourager, entre autres, les PME, la R&D, les activités scientifiques, le fonctionnement rationnel des entreprises, la participation du secteur privé aux projets d'infrastructure et le développement régional. La structure relativement complexe de la fiscalité indirecte du Taipei chinois est restée la même et certains taux d'imposition ont été relevés (par exemple la taxe sur les transactions commerciales non assujetties à la TVA, la taxe sur les tabacs et l'impôt sur les revenus des entreprises à but lucratif). Depuis 2017, les entreprises étrangères vendant des services en ligne à des consommateurs locaux sont tenues de s'enregistrer en tant qu'entreprises, d'obtenir un numéro d'identification fiscale et de déclarer la TVA au Taipei chinois.

13. Le nombre de normes du Taipei chinois a été réduit pendant la période à l'examen et celles adoptées dans des règlements techniques (obligatoires) représentaient 2,1% de l'ensemble des normes en 2017; 99% des normes restent équivalentes à des normes internationales. Le cadre réglementaire régissant les mesures SPS et les mesures connexes a été modifié dans plusieurs domaines, y compris en ce qui concerne la quarantaine. La redevance de quarantaine pour les animaux, les végétaux, le blé, l'orge, le maïs et le soja entrants et sortants est toujours prélevée sur une base *ad valorem*. Un système de traçabilité par étiquetage des produits agricoles locaux a été mis en place. Pendant la période à l'examen, le Taipei chinois a été visé par trois préoccupations commerciales spécifiques liées aux OTC.

14. L'intervention du secteur public dans l'économie perdure car les efforts de privatisation se heurtent toujours à une large opposition. La participation du secteur public couvre toujours plusieurs secteurs dont le riz, le sucre, les tabacs et les alcools, le pétrole, l'aérospatiale, la construction navale, l'électricité, la distribution d'eau, le secteur bancaire et financier, l'ingénierie et les services postaux. Des monopoles subsistent sur le marché de l'électricité, de la distribution

d'eau et des services postaux. Le Taipei chinois est partie à l'Accord de l'OMC sur les marchés publics (AMP) et continue d'utiliser les marchés publics non couverts par l'AMP pour favoriser les PME, les produits respectueux de l'environnement, les fournisseurs autochtones et les personnes handicapées; d'après les autorités, les préférences de prix dont peuvent bénéficier les fournisseurs locaux pour les contrats non visés par les engagements pris au titre de l'AMP n'ont jamais été appliquées. Des modifications ont été apportées à la législation principale sur les marchés publics et la passation des marchés est toujours décentralisée. La part des fournisseurs non locaux dans la valeur totale des contrats attribués a fluctué et plafonné à 25,5% en 2017, tandis que leur part dans le nombre de contrats attribués est restée relativement stable. En termes de valeur, l'appel d'offres ouvert représente toujours, et de loin, la méthode de passation de marchés la plus utilisée (79,6%), suivie de l'appel d'offres restreint (14,2%).

15. Le cadre réglementaire de la politique de la concurrence, qui vise l'ensemble des activités et des entreprises (y compris les entreprises publiques) excepté celles relevant de lois sectorielles, a fait l'objet des réformes les plus variées, les plus vastes et les plus importantes au regard des conséquences depuis son entrée en vigueur. Ces réformes ont porté sur l'indépendance institutionnelle de la Commission du commerce loyal et sa responsabilité exclusive s'agissant de l'exécution; la distinction entre les questions de libre concurrence et les questions de concurrence loyale; le seuil utilisé dans la définition des entreprises monopolistiques, la révision des règlements relatifs aux fusions et des règles en matière d'enquêtes, et l'établissement d'un fonds antitrust. Au milieu de l'année 2015, l'amende la plus forte jamais imposée a été appliquée pour abus de position dominante. Des mesures de contrôle et/ou de stabilisation des prix restent en place, entre autres, pour les produits énergétiques, les matériaux de construction, les marchandises en vrac, les produits pharmaceutiques et les services de télécommunication. Les droits des consommateurs ont d'une manière générale été renforcés à la suite de modifications apportées à la législation relative à la protection des consommateurs.

16. La législation du Taipei chinois relative aux droits de propriété intellectuelle a été renforcée grâce à des modifications apportées dans des domaines comme les brevets, les marques de commerce ou de fabrique et les droits d'auteur, y compris pour s'aligner sur les dispositions internationales, tandis que des travaux sont en cours dans d'autres domaines. Grâce à l'enregistrement électronique des brevets et des marques, les complications et les retards ont été moins fréquents. La coopération avec certains offices de la propriété intellectuelle étrangers a été renforcée grâce à des accords spécifiques. Globalement, le régime d'application des DPI du Taipei chinois, considéré comme l'un des plus efficaces de la région, a continué d'assurer la protection des titulaires de droits.

17. Le secteur de l'agriculture ne représente toujours qu'une petite part du PIB (1,7%) et de l'emploi (4,9%), et la majeure partie des produits alimentaires sont importés. L'objectif global de 40% que s'est fixé le Taipei chinois en matière d'autosuffisance alimentaire a connu un revers en 2015 en raison des conditions climatiques. La production de plusieurs produits agricoles a continué de bénéficier d'une protection tarifaire élevée (droits allant jusqu'à 1 059,6%), de mesures SGS et de divers mécanismes de soutien. Des programmes d'atténuation et d'aide en cas de catastrophe sont aussi en place. Si les programmes existants favorisent toujours la diversification des cultures et le remplacement des importations, d'après les autorités les nouveaux objectifs de la politique agricole visent à établir un secteur multifonctionnel plutôt qu'à simplement octroyer des subventions, comme auparavant. Le Taipei chinois prévoit, pour les riziculteurs, une possibilité de versements au titre de la protection de l'environnement dans le but d'encourager l'abandon du système de soutien des prix du riz, et il n'achète plus le tabac à des prix garantis. Des aides destinées à accroître la productivité ont aussi été accordées dans le cadre de nouveaux programmes destinés à introduire de nouvelles technologies dans le secteur. Aucune subvention à l'exportation n'est accordée. Les principaux défis auxquels est confronté le secteur sont la fragmentation des exploitations et le vieillissement des agriculteurs, la faiblesse des revenus enregistrés et la vulnérabilité face aux catastrophes naturelles.

18. Plus de 60% du territoire est recouvert de forêts, les efforts de reforestation ayant progressivement porté leurs fruits au cours des dernières décennies. La grande majorité des forêts sont domaniales. Des initiatives visant à lutter contre l'exploitation forestière illégale et à promouvoir l'utilisation de bois produit localement ont été entreprises. Les aides publiques dans le secteur de la pêche comprennent des subventions accordées aux pêcheurs pour qu'ils réduisent leurs capacités de pêche, et des aides pour les polices d'assurance. Les droits appliqués aux importations de poisson sont en moyenne de 20,4%. Pendant la période à l'examen, plusieurs

changements ont été apportés sur les plans législatif, réglementaire et institutionnel, principalement dans le but de renforcer le cadre du Taipei chinois pour lutter contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée. Les agriculteurs ont un accès gratuit à l'eau et ils peuvent, tout comme les pêcheurs, acheter de l'essence et du carburant diesel à prix réduit.

19. Le secteur des industries extractives représente une part relativement modeste du PIB et de l'emploi. Toutes les ressources minérales appartiennent au secteur public, l'exploitation ayant lieu dans le cadre d'accords de concession. Le Taipei chinois importe toujours près de 98% de son offre d'énergie et, de ce fait, il reste vulnérable face aux fluctuations des cours mondiaux des matières renouvelables produites localement dans le bouquet énergétique total à 20%, pour amorcer une transition vers l'utilisation d'énergies plus propres et pour abandonner la production d'énergie nucléaire d'ici à 2025. Une récente modification de la Loi sur l'électricité a pour la première fois libéralisé le marché de la vente d'électricité produite à partir de sources renouvelables. Des incitations sont actuellement accordées, principalement sous la forme de tarifs de rachat, pour encourager la production d'énergies renouvelables. Une méthode de calcul des prix de l'électricité et un fonds pour la stabilisation des prix de l'électricité visent à atténuer les effets de l'instabilité des prix à court terme. Les entreprises publiques continuent de jouer un rôle important dans le secteur.

20. Le secteur manufacturier reste un pilier de l'économie du Taipei chinois: il représente environ 30% du PIB, près de 27% de l'emploi et plus de 90% des exportations de marchandises. Les principaux produits exportés sont les circuits intégrés et les micro-assemblages, ainsi que divers produits chimiques et produits en métaux communs. Le Taipei chinois prévoit que son industrie s'appuiera, dans le futur, sur une intégration de la technologie dans tous les secteurs, et il déploie actuellement des stratégies d'appui. Les droits de douane sur les produits manufacturés vont de zéro à 30%; les taux les plus élevés s'appliquent à certains véhicules de transport en commun de grandes dimensions et certains véhicules commerciaux, aux pièces automobiles et aux motos. Les entreprises peuvent bénéficier de tout un ensemble d'incitations générales ou sectorielles (fiscales et non fiscales).

21. Pendant la période considérée, la part des services dans le PIB et leur part dans l'emploi total sont restées relativement stables, et elles étaient respectivement de 60% et 59,3% en 2017. Malgré une très forte diminution de son déficit du commerce des services, le Taipei chinois reste un importateur net de services. La participation du secteur public dans le secteur bancaire reste notable. Pendant la période à l'examen, les réformes de la réglementation opérées dans ce secteur ont, entre autres choses, porté sur l'amélioration du profil de risque des banques en matière de liquidités, le respect des normes internationales et le renforcement du cadre de la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. Les réformes juridiques ont notamment eu pour but de renforcer la surveillance dans le secteur des assurances et de lutter contre les activités illicites.

22. Les taux de pénétration de la téléphonie mobile et des services mobiles à large bande au Taipei chinois restent élevés. L'investissement étranger est toujours limité dans certains types d'entreprises de télécommunication. Une entreprise de télécommunication partiellement détenue par le secteur public conserve une position dominante dans plusieurs segments du marché.

23. L'intervention du secteur public dans le secteur des transports reste importante; tous les aéroports sont gérés par ce secteur et lui appartiennent, et le Taipei chinois a toujours des participations dans une compagnie aérienne et une compagnie maritime. Des restrictions à l'investissement entrant sont en vigueur s'agissant de la propriété des compagnies aériennes et des navires enregistrés localement. Seuls les compagnies aériennes et les navires enregistrés localement peuvent fournir des services de cabotage. Il existe toujours des restrictions à l'investissement entrant dans certaines entreprises de transport routier.

24. Le secteur du tourisme continue de se développer rapidement. Des efforts sont déployés pour diversifier les marchés pour les visiteurs étrangers et améliorer et diversifier l'offre touristique du Taipei chinois. Le secteur reste ouvert à l'investissement étranger. De nouveaux programmes de subvention ont été adoptés pour encourager le développement des segments des croisières et des escales courtes, ainsi que pour encourager les voyages de groupe de promotion.

25. D'après les prévisions, la croissance du PIB réel du Taipei chinois devrait ralentir, puis retrouver un certain dynamisme à moyen terme. Malgré des fondamentaux solides, des risques de détérioration des perspectives économiques subsistent. En dépit des mécanismes de régulation existants, l'économie reste vulnérable face aux risques exogènes tels que ceux liés à l'évolution des perspectives économiques mondiales et du commerce international, et à l'évolution géopolitique de la région. La prospérité future et la durabilité de la croissance dépendent de la mise en œuvre de réformes structurelles visant à renforcer la productivité totale des facteurs, et plus spécifiquement de réformes destinées à encourager la poursuite de la transition de l'économie de l'industrie vers les services, mettant davantage l'accent sur l'amélioration de la qualité et l'augmentation de la valeur ajoutée dans ce secteur. Ces réformes et celles qui les accompagneront, y compris les réformes fiscales, les privatisations, les réformes du marché du travail et la poursuite des réformes des réglementations, conféreront à l'économie du Taipei chinois une plus grande souplesse qui lui permettrait de faire face à une concurrence extérieure croissante et, ainsi, de poursuivre ses objectifs économiques et de protection sociale, notamment en vue de rendre la croissance inclusive et de réduire les écarts de richesse.